DIRECTION DES ECOLES



ANNEE SCOLAIRE 2020 - 2021 INFORMATIONS AUX PARENTS MATERIEL : GRATUITE DE L'ECOLE

Chers Parents,

Vu l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, la gratuité du matériel scolaire entre en vigueur dès l'automne 2019. Vous n'aurez donc plus à payer les fournitures scolaires.

Le matériel de l'élève est divisé en deux catégories :

MATERIEL FOURNI PAR L'ECOLE

Le matériel nécessaire aux apprentissages scolaires dont les coûts seront pris en charge par la Commune et l'Etat : plume, sous-mains, crayons, crayons de couleur, feutres, feuilles, cahiers, colle, paire de ciseaux, taille-crayons, règle, compas, équerre, calculette, ...

Ces articles seront distribués directement par l'enseignant en début d'année scolaire. C'est uniquement ce matériel qui sera utilisé en classe.

Ne pas acheter et amener de matériel personnel en classe.

MATERIEL A FOURNIR PAR LES PARENTS

Le matériel personnel qui reste à votre charge :

- sac d'école,
- équipement pour les activités sportives et la gymnastique,
- des baskets pour les 3H à 8H,
- des rythmiques pour les 1H-2H,
- tablier ou vieille chemise pour les ACM,
- des pantoufles d'intérieur,
- une trousse vide,
- les doublures pour les livres, ainsi que les étiquettes.

En vous souhaitant une belle fin d'année scolaire et un bel été, nous vous adressons, Chers Parents, nos cordiales salutations.

Saxon, juin 2020.

Direction des Ecoles Michelle Grandjean Böhm

Michelle Grandjean Böhm, Directrice, Rue des Lantses 5, 1907 Saxon

